



## Tarif préférentiel exclusivement pour les adhérents santé Emoa

Les adhérents Mutuelle du Var Emoa ayant un contrat santé bénéficient d'un tarif préférentiel pour la souscription de contrats d'assurance dommages auto et / ou habitation.

<b>Gamme de produits</b>	<b>Conditions d'attribution</b>
<b>Assurance(s) Auto « Mon auto'Emoa »</b>	<b>Jusqu'à 5% de réduction sur toute la durée du ou des contrat(s) auto</b>
<b>Assurance(s) Habitation « Mon toit'Emoa »</b>	<b>Jusqu'à 5% de réduction sur toute la durée du ou des contrat(s) habitation</b>

- Offre réservée aux adhérents ayant un contrat santé en cours et à jour de cotisations au moment de la souscription d'une ou plusieurs assurances dommages auto / habitation
- Offre valable sur la souscription d'un contrat d'assurance dommage (« Mon auto'Emoa », « Mon toit'Emoa »habitation) jusqu'à résiliation<sup>(1)</sup>.

(1) Toute radiation du contrat santé Mutuelle du Var Emoa entraîne la déchéance du tarif préférentiel sur les contrats d'assurances dommages.